

VILLE de PERROS-GUIREC  
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 2 février 2017

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers présents (pour partie)	26
Nombre de pouvoirs	4
Nombre d'absents	0

L'An deux mil dix sept le deux février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de PERROS-GUIREC, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Erven LÉON, Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Erven LÉON **Maire** - Mme Catherine PONTAILLER - M. Bernard ERNOT - Mme Isabelle LE GUEN - M. Christophe BETOULE – Mme Maryvonne LE CORRE – M. Yannick CUVILLIER (pour partie) – Mme Annie HAMON - M. Jean-Claude BANCHEREAU, **Adjoints au Maire** – M. Roland PETRETTI – M. Jean BAIN - M. Jean-Yves KERAUDY – Mme Sylvie AUDRAIN – Mme Véronique FRENOY-COATANTIEC - Mme Annie ROPARS - M. Christophe TABOURIN – Mme Patricia DERRIEN – M. Jean-Christophe PIERRE – M. Thierry LOCATELLI - Mme Armelle INIZAN – M. Alain COÏC - Mme Yvonne DEMOREST - M. Jean-Louis PERON - M. Michel PEROCHE – Mme Sylvie BOURBIGOT – M. Philippe SAYER, **Conseillers Municipaux**, formant la majorité des membres en exercice.

**POUVOIRS :**

Yannick CUVILLIER	Pouvoir à Maryvonne LE CORRE (à partir de la délibération 2017-23-7.10)
Mylène de FRANCE	Pouvoir à Erven LÉON
Gwen-Haël ROLLAND	Pouvoir à Patricia DERRIEN
Sabine DANIEL-QUINQUIS	Pouvoir à Alain COÏC

**ABSENT EXCUSÉ :**

Néant

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, **Jean-Yves KERAUDY** ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET :** Tarifs 2017 de la Maison du Littoral – Boutique nature

2017-23-7.10

**TARIFS 2017 DE LA MAISON DU LITTORAL – BOUTIQUE NATURE**

Patricia DERRIEN rappelle au Conseil Municipal que la Maison du Littoral possède une boutique nature. Les articles qui y sont vendus, ainsi que les animations nature réalisées, sont soumises à de nouveaux tarifs en fonction des évolutions des besoins des visiteurs.

Concernant la boutique :

Article	2016	2017
Nature en côte de granit rose (Ed.Ouest France)	Non vendu	5,50 €
Le goémon (Y.Jouan)	19 €	9,50 €
Littoral (J.Batho)	Non vendu	9,50 €
Fontaines domestiques et sacrées (C.Berger)	Non vendu	9,50 €
Chapelle Notre Dame de La Clarté (Y.Jouan)	Non vendu	9,50 €
Trégor, terre de granits	12,20 €	9,50 €
Le lot des 4 (Goémon, Fontaines, Chapelle Notre Dame & Trégor, terre de granits)	Non vendu	30,00 €

Patricia DERRIEN propose au Conseil Municipal :

- **d'APPROUVER** les tarifs 2017

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré  
Le 2 février 2017  
Pour extrait conforme  
LE MAIRE



Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

Bernard ESNOT